

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Madame Sophie Denoncourt, greffière par intérim qui prend note des délibérations.
Madame Tania Tremblay, directrice générale

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 00.

2023-09-545 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-09-546 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL ET COMMUNAUTAIRE AU 200, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial et communautaire a été déposée pour le 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise et analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la demande a été traitée selon les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments, extraits du règlement 2022-1014 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 200, boulevard Saint-Jean-Baptiste visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial et communautaire;
- QUE ce Conseil rappelle que la CPTAQ doit donner son autorisation préalablement à la délivrance du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-09-547 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS H06-348.

- Avis de motion est donné par le conseiller Tony Bolduc qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-1009 sera présenté en vue de son adoption lors d'une séance ultérieure. Ce règlement visera à :
 - Remplacer la grille des spécifications de la zone H06-348;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2023-09-548 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1009-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H06-348.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage 2022-1009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2022-1009-07 modifiant le règlement de zonage 2022-1009.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-09-549 ACHAT DE BILLETS DE SAISON. HOCKEY SENIOR.

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite encourager le hockey senior sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite faire tirer des billets parmi ses employés et parmi les joueurs de l'équipe de hockey mineur de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'achat de 5 billets de saison (90 \$ chacun) auprès du hockey senior de Mercier (dont un sera destiné à la mairesse, madame Lise Michaud, laquelle remboursera le montant de 90 \$ à la Ville);
- QUE cette dépense soit financée via le budget de fonctionnement prévu au poste 02-110-00-970 et un transfert budgétaire pourra être effectué au besoin afin de respecter l'imputation budgétaire conformément à la charte du ministère.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil.

N/A

La période de questions.

N/A

2023-09-550 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité